



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES  
Commune de BRAS  
83149

2023-385

Bras, le 14 décembre 2023

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

Le Maire de BRAS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et suivants,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et suivants,  
**VU** le code de la voirie Routière,

**VU** la demande de Madame Deschamps Myriam, responsable de projet de la fondation « des Apprentis d'Auteuil » 231 route Départementale RN7 83170 Brignoles en date du 14 décembre 2023, sollicitant l'occupation du domaine public et plus précisément sur le plateau de stationnement, à droite du chemin des fruitiers (à l'entrée des résidences HLM la Brasque), afin d'y installer le véhicule du « Bus des Possibles » du mercredi 03 janvier 2024 au jeudi 29 février 2024,

### **ARRÊTE**

**Art. 1 :** Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : occupation du plateau de stationnement à droite du chemin des fruitiers afin d'y installer le Bus des Possibles » (d'une longueur de 8.5 mètres de long et 2.2 mètres de large) du lundi 03 janvier 2024 au jeudi 29 février 2024 inclus.

A charge à lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

**Art.2 :** L'installation visée à l'article 1<sup>er</sup> sera réalisée de façon à préserver l'accès aux usagers des composteurs et de l'espace vert jouxtant l'espace de stationnement.

**Art. 4 :** Le bénéficiaire sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de cette occupation du domaine public.

**Art. 5 :** Monsieur le Maire de la commune de BRAS, Monsieur le Directeur General des Services, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Art. 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Le responsable des Services Techniques
- Madame DESCHAMPS Myriam.

Le Maire,  
Franck PERO

